Consignes de terrain

Ramillies

Version décembre 2025

Aéro Club de Wavre asbl

Description du terrain

L'entrée (en noir sur le plan) se situe le long de la rue de Long Pré, sur le grand côté du terrain.

Le parking (en jaune sur le plan) se trouve le long de la rue de Long Pré, et commence à la rose des vents.
La zone pilotes (en blanc sur le plan) est matérialisée par un rond central.
Des manches à air et des zones d'herbes hautes déterminent des axes de vol ainsi que la zone interdite de vol.
Une rose des vents (située au point central de la grande longueur du terrain, le long de la rue du Long Pré) détermine l'axe de vol.

Utilisation du terrain

Le premier membre arrivé se gare face à la rose des vents.
Sur la rose des vents, un secteur spécifique est délimité (ici représenté par un triangle jaune).

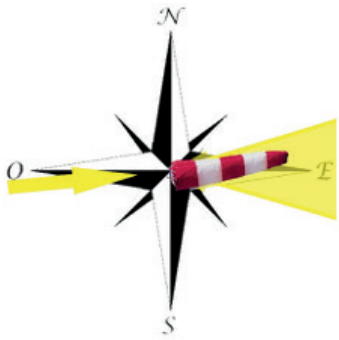

Si le ruban indiquant le sens du vent se situe en dehors de ce secteur, la configuration normale est à employer.

Si le ruban se situe dans ce secteur, la configuration « OUEST » est à employer.

Configuration normale (ruban en dehors du secteur mis en évidence):
Les membres suivants se garent dans le sens de la flèche, en partant de la première voiture, vers l'entrée du terrain.
Les membres à mobilité réduite arrivant plus tard, peuvent se garer de l'autre côté du premier arrivé.
Les pilotes se placent dans le rond pilotes pour faire évoluer leurs modèles.

Une zone voilure tournante et « lancé main » est placée sur la carte à titre indicatif. Les vols doivent être coordonnés avec les pilotes présents et le responsable de piste.
Toutes les intentions (Décollage, atterrissage, passage bas et tout spécialement les incursions sur la piste, etc, …) doivent être annoncées aux autres pilotes présents.
Des zones d'herbes hautes, situées aux distances règlementaires du parking et des zones publiques, déterminent la zone de vol interdite :

- Il est strictement interdit de franchir en vol les limites de la zone interdite.
- Il est strictement interdit de décoller au départ de sa voiture ou de se poser dans cette zone.

Si le vent est aligné avec la grande piste, les manches à air de bout de piste et les zones d'herbes hautes déterminent la ligne de bord de piste à ne pas franchir.

Si le vent est perpendiculaire à la grande piste, la manche à air située le long de la rue du Long Pré et la limite d'herbes hautes tangente au cercle pilote déterminent la ligne de bord de piste à ne pas franchir.

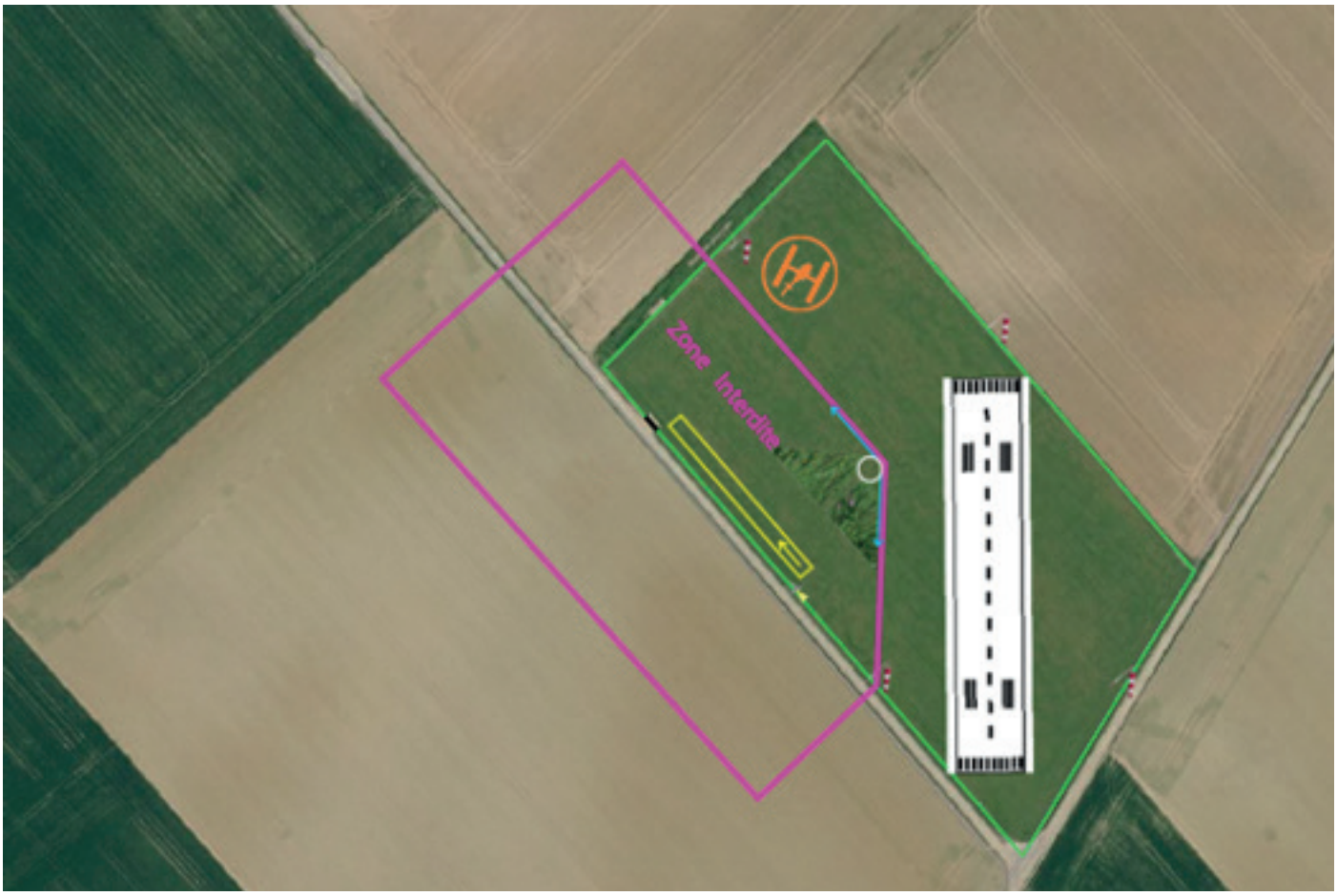

Configuration vent « OUEST » (ruban dans le secteur mis en évidence) :
Le premier pilote se gare devant la manche à air.
Les membres suivants se garent de part et d'autre de la première voiture.
Les pilotes se placent dans le rond pilotes pour faire évoluer leurs modèles.

Une zone voilure tournante et « lancé main » est placée sur la carte à titre indicatif. Les vols doivent être coordonnés avec les pilotes présents et le responsable de piste.
Toutes les intentions (Décollage, atterrissage, passage bas et tout spécialement les incursions sur la piste, etc, …) doivent être annoncées aux autres pilotes présents.
Des zones d'herbes hautes, situées aux distances règlementaires du parking et des zones publiques, déterminent la zone de vol interdite :

- Il est strictement interdit de franchir en vol les limites de la zone interdite.
- Il est strictement interdit de décoller au départ de sa voiture ou de se poser dans cette zone.

En résumé :
Configuration normale :

Configuration vent « Ouest » :

Gestion des départs et démarrages moteur

Afin d'assurer la sécurité de tous les pilotes et visiteurs présents sur le terrain de Ramillies, les règles suivantes s'appliquent à tout modèle équipé d'un moteur thermique :

Zones autorisées

L'illustration ci-dessous définit quatre zones dédiées exclusivement au démarrage des moteurs thermiques.
Ces zones sont orientées de manière à ce que l'hélice ne soit jamais dirigée vers les personnes, et notamment pas vers la zone pilote.

Lors du démarrage :

- Le modèle doit obligatoirement être solidement immobilisé, soit :
  - au moyen d'un piquet et d'une sangle, ou
  - via deux piquets bloquant efficacement les ailes.
- Le pilote doit conserver une position latérale sécurisée par rapport au plan de rotation de l'hélice.

Zone interdite

La zone représentée en rouge sur l'illustration est formellement interdite à tout modèle avec moteur tournant.

Cette mesure vise à éviter toute mise en danger du public, des pilotes et des personnes présentes aux abords du terrain.

Règle d'or

Ne jamais pointer une hélice en rotation vers une personne.
Même à faible régime, une hélice représente un danger majeur.

Objectif

Ces règles visent à :

- garantir un environnement sûr pour tous,
- structurer efficacement la circulation des modèles au sol,
- préserver une pratique sereine et responsable de l'aéromodélisme.

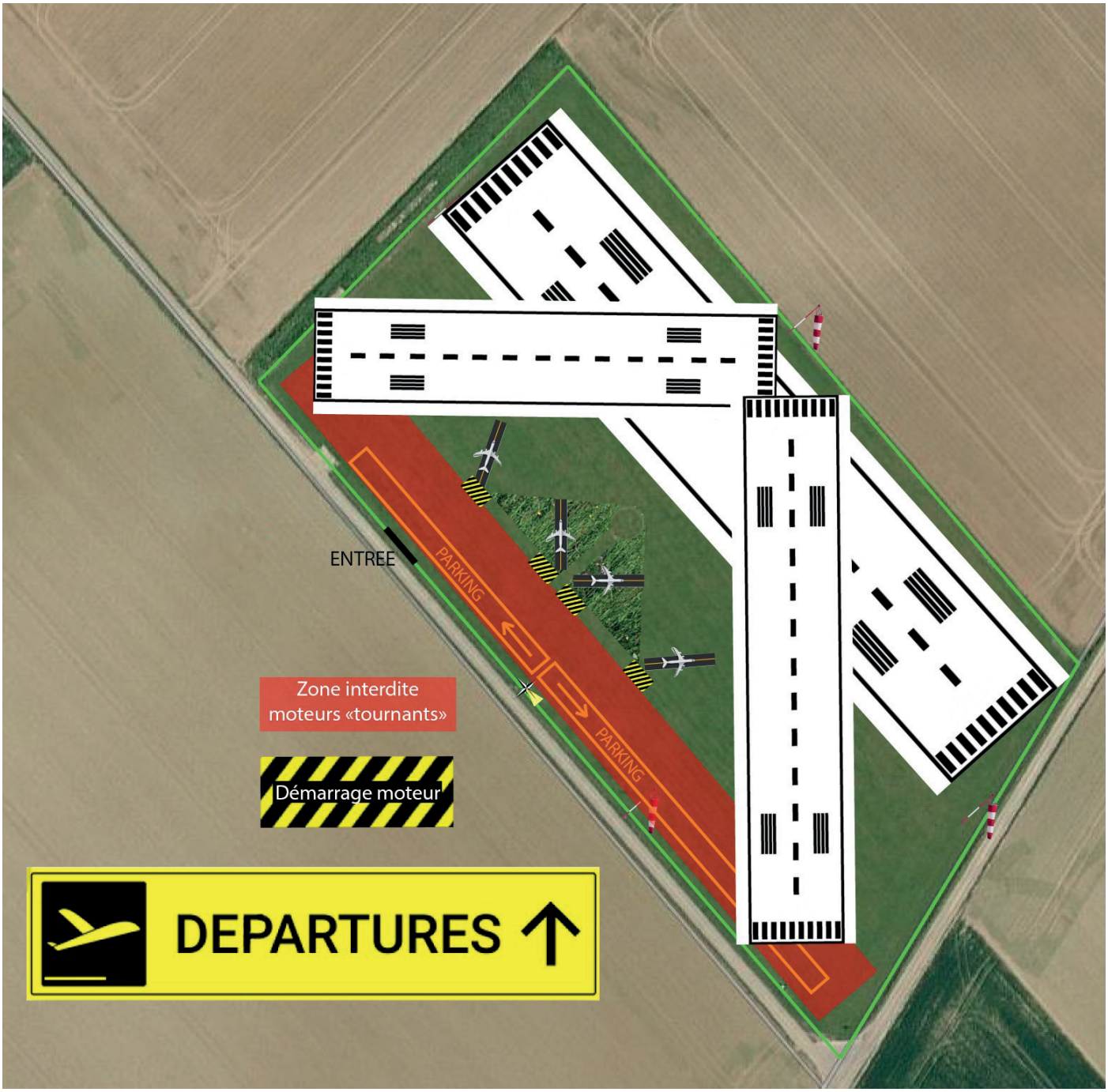

Gestion des arrivées et arrêt moteur

Après l'atterrissage, les modèles doivent être dirigés vers la zone prévue pour l'arrêt des moteurs, comme indiqué sur l'illustration.
Objectif principal : ne jamais orienter une hélice tournante vers une personne.

La zone en rouge est interdite à tout modèle moteur tournant.
Le moteur doit être coupé immédiatement une fois le modèle immobilisé dans la zone appropriée, avant toute manipulation.
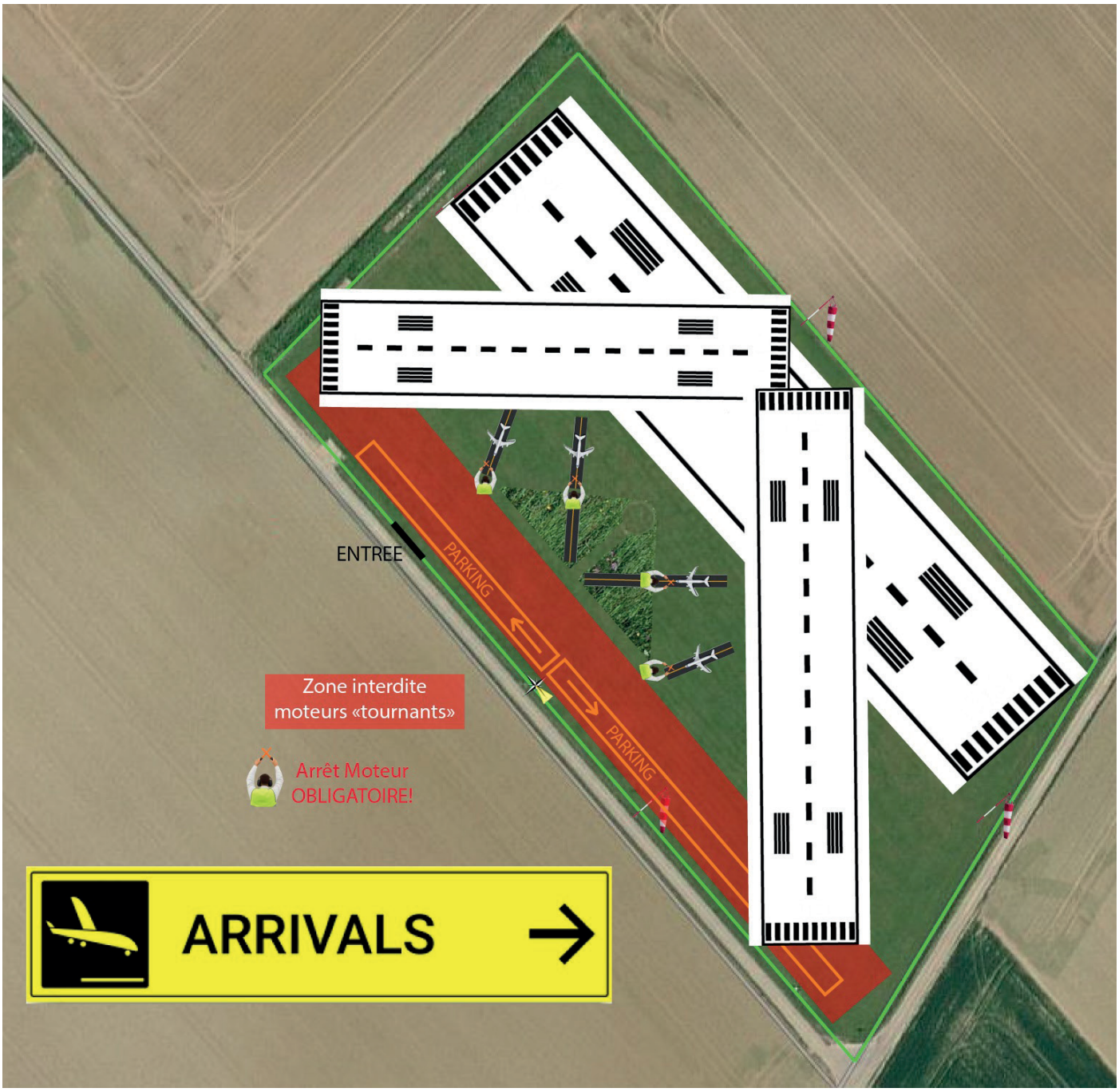
Même au ralenti, une hélice reste dangereuse : on ne passe jamais devant.